

La Campagne PAC 2017 a débuté

Agriculteurs, vous avez jusqu'au 15 mai pour télédéclarer vos demandes d'aides

La Collectivité Territoriale de Guyane en partenariat avec la DAAF et la Chambre d'agriculture informe les exploitants agricoles de toutes les communes de Guyane de l'ouverture de la campagne de déclaration des demandes d'aides de surface.

Nous vous rappelons que **cette télédéclaration est obligatoire pour les agriculteurs qui souhaitent bénéficier d'aides de la PAC** (Politique agricole Commune). Si l'agriculture est votre activité principale, vous pouvez bénéficier d'aides spécifiques comme l'ICHN (Indemnités Compensatoires de Handicaps Naturels) par hectare, nous vous invitons à réaliser cette démarche dès à présent.

La date butoir est fixée au 15 mai 2017

A noter qu'à partir de cette année, la DAAF effectuera seulement l'accompagnement des primo-déclarants. Pour les autres exploitants ayant déjà effectué une déclaration PAC, pour tout renseignement ou assistance, vous pouvez vous rapprocher de la Chambre d'agriculture de la Guyane qui propose une prestation, à partir de cette année 2017, directement auprès de votre structure professionnelle.

Important : des permanences dans les communes seront organisées par la chambre d'agriculture, le calendrier vous sera communiqué prochainement.

Toute l'actualité Europe sur le site de la CTG www.ctguyane.fr
Rejoignez-nous également sur le Facebook Europe en Guyane.